



Vis a vie (vue imprenable de mon voisin sur mon jardin)

Par Kems

Bonjour, ceci est la première question que je suis amené a poser sur un forum, alors veuillez d'avance m'excuser si je fais quelques erreurs. Alors ma question consiste sur le fait que mon voisin a une vue imprenable sur mon jardin, car il a une terrasse surélevé de quasiment 2 mètre de hauteur. je précise que se sont des maison mitoyenne et que mon voisin en est propriétaire depuis 20ans et moi 1 an seulement. Alors j'ai plusieurs question:

- a t'il le droit d'avoir cette vue sur mon jardin ou est t'il obligé d'obstruer cette vue par ses propres moyen?

- s'il ne veut pas ai je moi le droit de monter un mur a ma limite de propriété pour avoir un minimum d'intimité ?

Je vais essayer de posté une photo également qui sera je pense plus parlant. Je vous remercie d'avance de vos réponse et m'excuse encore une fois pour certaine fautes d'orthographe ou de grammaire que j'ai pu commettre merci.

Par Kems

Je n'ai pas réussi a poster de photo...

Par janus2

Bonjour,

Il faut voir la distance entre cette terrasse et la limite séparative. La terrasse ne doit pas créer de vue droite à moins de 1m90 de la limite séparative et pas de vue oblique à moins de 0m60.

Si c'est le cas, par exemple si la terrasse va jusqu'à la limite séparative, votre voisin doit faire cesser la vue en installant des brise-vues ou en rendant inaccessible les 1m90 de terrasse proches de la limite séparative.

Par Kems

Merci de votre réponse. Oui en effet sa terrasse arrive jusqu'à la limite séparatrice. Si mon voisin ne veut pas faire cesser ce vis a vie ai je le droit de monter un mur sur mon terrain a 1m80 du sol de sa terrasse? Merci cordialement.

Par janus2

Oui, en respectant les règles d'urbanisme.

Mais c'est avant tout au voisin de faire cesser le trouble, pas à vous de dépenser de l'argent pour cela...

Par Kems

Je vous remercie.